MALAUZAT

Commune membre de Riom-Communauté

Malauzat
Saint-Genès l'Enfant
Les Moulins Blancs

Bulletin Municipal
Année 2008

Bulletin municipal 2008 de Malauzat

Responsable de publication : Jean-Paul Ayral
Rédaction, mise en page : Roger Trioux

Remerciements à ceux qui ont transmis photos et articles
et aux enfants du centre de loisirs
pour s'être prêtés si gentiment à ce montage photo

Bulletin municipal 2008

MALAUZAT

Saint-Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs

SOMMAIRE

- Le mot du maire 1

La Commune

- Point sur les travaux 2007 2
- L'école au pays des contes 4
- Association des parents d'élèves 4
- La garderie, le centre de loisirs 5
- Centre communal d'action sociale..... 5
- Noté au fil des conseils 2007..... 6
- Informations en bref..... 7
- Tarifs communaux..... 8
- Etat Civil 2007 8

L'Intercommunalité

- Bâtir un projet communautaire 9
- Collecte des déchets ménagers 10

Mieux vivre ensemble

- Les bruits de voisinage..... 11
- La divagation des chiens..... 12
- Les feux de plein air et écobuage..... 12
- Elagage en bordure des voies publiques

Le mot des Associations

- Association des Moulins..... 13
- ESV Malauzat..... 14
- Dynamic Malauzat..... 15
- Le petit mot des chasseurs..... 15
- Pétanque de Malauzat..... 15
- Les Compagnons de Marcoin..... 16

EN COUVERTURE

- Place de la Cruchale 1ère
- Images du Centre de loisirs.....2ème
- Souvenirs 2007 en photos.....3ème
- Renseignements, numéros utiles 4ème

Responsable de publication : Jean-Paul Ayral
Rédaction : Roger Trioux

Le mot du maire

Nous nous retrouvons une nouvelle et dernière fois. Dans quelques semaines c'est la fin de notre mandat. Comme le veut notre législation, nous ne ferons dans ce bulletin, qu'un bilan de l'année écoulée.

Le principal chantier prévu, l'aménagement du Chemin de la Pisciculture et de la Place de la Fontaine n'a pu démarrer faute d'obtention des subventions et acquisitions foncières. Après découpage du projet en une tranche ferme et une tranche conditionnelle, le démarrage se fera début 2008.
Le projet de construction du garage communal est en bonne voie ; le gros œuvre est terminé.
Les travaux de sécurité routière ont débuté courant novembre par les repérages et tracés au sol ainsi que la prise des arrêtés nécessaires. La pose des panneaux et la réalisation des ralentisseurs devraient débuter prochainement.
Impasse du Pré de la Cure, nous avons réalisé des travaux d'extension de réseaux : eau, électricité et assainissement.
L'enquête publique pour le PLU s'est déroulée au mois de novembre ; l'analyse de vos remarques est en cours et après la prise en compte éventuelle de celles-ci, le Conseil Municipal pourrait l'approuver en février.
Déviation sud de Malauzat, le Conseil Général doit procéder au choix de l'entreprise début janvier et lancer les travaux en mars 2008 après mise en place de l'affichage sur le terrain en février.

La commune s'est portée acquéreur d'une partie des parcelles ayant appartenu à Maître Morel et léguées à la ville de Riom par celui-ci. Situées à proximité du bourg, elles constitueront une réserve foncière pour la réalisation de futurs projets : création de places de stationnement en entrée de bourg, etc.

Riom-Communauté a poursuivi la requalification de la zone d'activité « Espace Mozac » par le lancement de la 2ème tranche de travaux : ouverture de la rue René Robin et aménagement du CD 986 dans sa partie Est. Les travaux d'exécution du bassin d'orages à l'arrière de cette même zone sont également terminés ; ils devraient être complétés par des plantations avant le printemps.

Depuis fin 2006 et tout au long de 2007, Riom-Communauté a mené une réflexion pour la mise en place d'un projet communautaire sur la période 2008-2012. L'élaboration d'un tel projet est guidée par le besoin de réaliser un bilan des 7 années d'existence de la communauté (les satisfactions et insatisfactions) et surtout une volonté commune de préparer les années à venir. Un certain nombre de projets, dans chacune des compétences, ont été répertoriés et chiffrés ainsi que l'élargissement de celles-ci. Ce projet doit faire l'objet d'une validation par les conseils municipaux pour fin janvier 2008 d'autant que l'élargissement des compétences aura un impact sur le montant de la dotation de solidarité reversée aux communes (dotation qui est, rappelons le, facultative).

Je souhaite à chacun d'entre vous une bonne santé, du bonheur et de la réussite pour l'année 2008.

Bonne année à notre commune. Votre maire, Jean-Paul Ayral.

Le Conseil Municipal et les employés de la Commune,
Vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La Commune

Point sur les travaux de 2007

Le réaménagement du Chemin de la Pisciculture et de la Place de la Fontaine n'a pu commencer en 2007 faute d'obtention des aides et plus particulièrement celle de l'Etat. Le niveau d'autofinancement disponible d'un tel projet (308 136 € TTC) nous obligeait à recourir à un emprunt trop élevé ce qui obérait bon nombre des autres opérations prévues. La solution de compromis fut de découper le projet en deux tranches : une ferme pour la partie Chemin de la Pisciculture et une conditionnelle pour la partie Place de la Fontaine. La tranche ferme va démarrer début janvier pour une durée de 2 mois (si la météo ne vient pas déjouer les plannings établis). C'est l'entreprise SCREG qui a été retenue par la commission d'appel d'offres début décembre. Une page d'information sera diffusée, après la réunion de lancement du chantier, pour donner les conditions de circulation durant les travaux. Rappel : le projet consiste en la réfection totale de la chaussée, pose de bordures de trottoirs, busage du fossé pour aménagement d'un sentier piétonnier tout au long de la voirie et enfouissement des réseaux aériens.

Les travaux de sécurité routière ont démarré par le repérage au sol de l'emplacement des nouveaux panneaux et/ou de ceux à déplacer, ainsi que le positionnement des ralentisseurs délimitant la zone 30 du vieux bourg (voir plan ci-dessous).

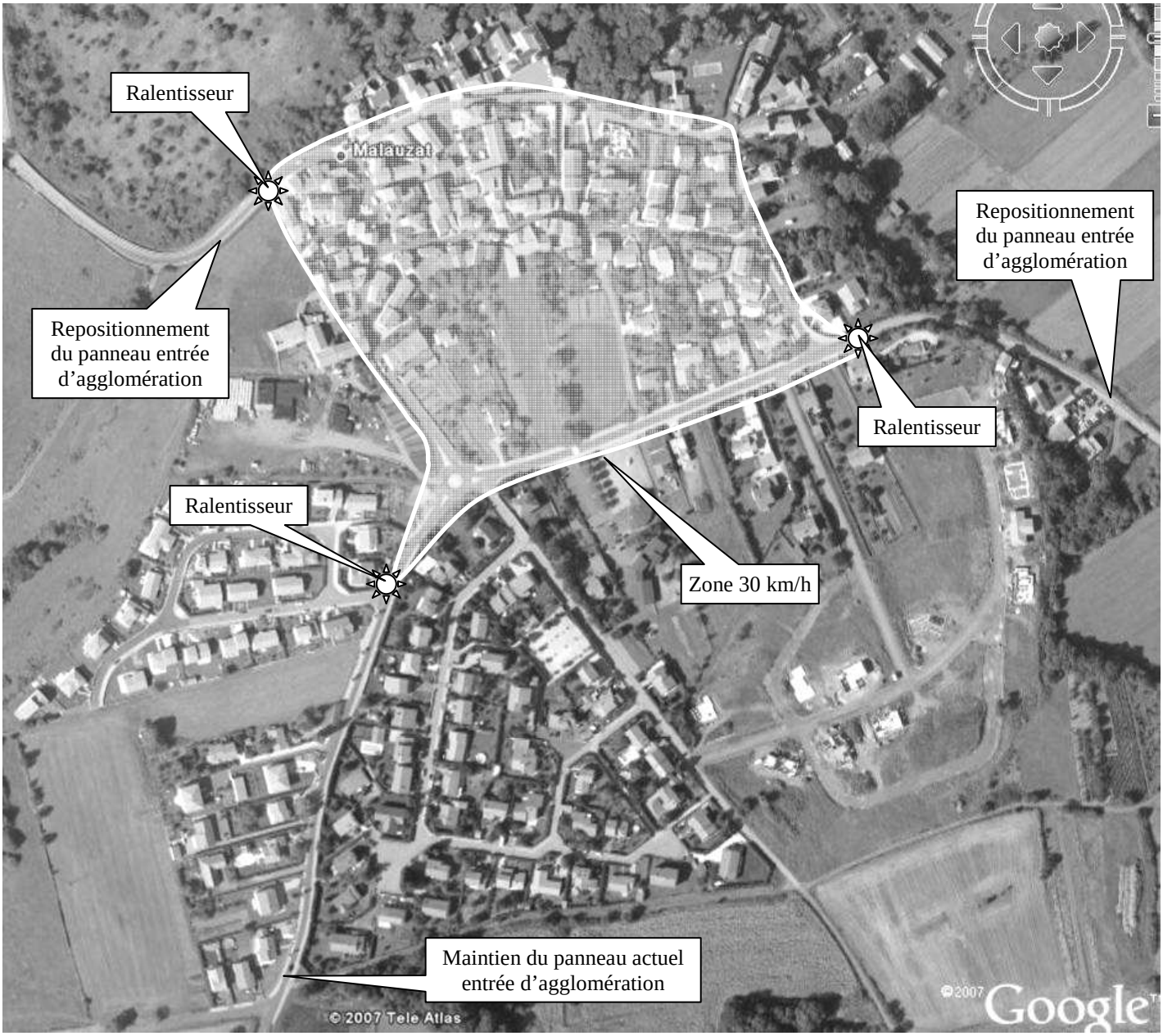

Point sur les travaux de 2007 - suite

Soyons respectueux de la nouvelle réglementation : 50 km/h dès les panneaux d'entrée de bourg (changement d'emplacement pour ceux de la route de Châteaugay et de la route de Volvic), limitation à 30 km/h pour toutes les rues se trouvant à l'intérieur de la zone délimitée par les ralentisseurs, utilisation des passages piétons, etc. Faisons preuve de civisme pour ne pas être contraint à mettre en place des mesures visant à sanctionner les contrevenants. Le montant de cette première tranche confiée à la société « La Signalisation Centrale » est de 32 000 € TTC.
Sur Saint-Genès l'Enfant et Les Moulins Blancs, la mise en place des ralentisseurs sera faite après aménagement du Chemin de la Pisciculture.

A Saint-Genès l'Enfant nous avons exécuté des travaux d'extension de réseaux pour l'assainissement, eau potable, électricité et téléphone pour desservir les terrains de la zone constructible en bout de l'impasse du Pré de la Cure. Le montant des travaux était de 17 820 € TTC (réparti sur les pétitionnaires et la commune).

Dalle au sol coulée

Murs porteurs érigés

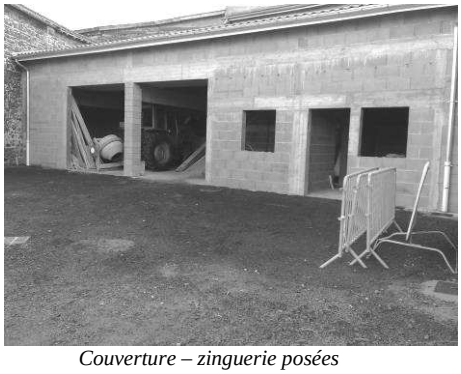
Couverture – zinguerie posées

Le gros œuvre du garage communal est terminé : bravo à nos employés qui ont réussi cette construction dans des conditions parfois tendues car ils ont assuré en parallèle les travaux d'entretien des espaces verts et autres bâtiments communaux. Le montant des travaux est de 66 173 € TTC (constitué à 95% de fournitures). La formule d'assurer, pour ce projet, la quasi totalité de la main d'œuvre par nos employés, cause quelques soucis : manque de matériel approprié, configuration du lieu de la construction, mobilisation importante des élus qui suivent les travaux et assurent l'approvisionnement des matériaux, etc. mais elle a des avantages indéniables : motivation du personnel et économie financière. Merci à nos employés et à nos élus pour cette réussite.

Enfin n'oublions pas le recensement de la population, il s'est déroulé en tout début d'année. Là aussi, grâce au sérieux des agents recenseurs et à la forte implication des secrétaires, il s'est bien passé. Si le coût d'une telle opération n'est pas très élevé, 2 400 €, il est très consommateur de ressources humaines pour la collectivité locale. Merci à tous pour le travail réalisé. Les résultats présentés dans le tableau ci-après doivent être officialisés prochainement par l'INSEE.

Objets du recensement	Résultats 2007		Pour mémoire 1999	
	Malauzat (bourg)	St Genès l'Enfant Les Moulins Blancs	Malauzat (bourg)	St Genès l'Enfant Les Moulins Blancs
Nombre de résidence principale	196	149	181	119
Nombre de résidence secondaire	3	4	3	6
Nombre de logements vacants *	9	11	5	11
Nombre de logements non enquêtés	7			
TOTAL	215 *(+13,76%)*	164 *(+20,59%)*	189	136
Nombre total de logements sur la commune	379 *(+16,62%)*		325	
Nombre de personnes comptabilisées	560 *(+2,94%)*	393 *(+11,97%)*	544	351
Nombre d'étudiants	3	22	21	
Nombre de personnes non enquêtées	14			
TOTAL	577	415		
Nombre d'habitants sur la commune	992 *(+8,3%)*		916	
Nombre d'habitants / logement **	2,82			

* dont 11 réellement vacants ** hors logements vacants et résidences secondaires

L'école de Malauzat au pays des contes

Cette année 2007-2008 s'annonce sous le signe de l'imaginaire pour l'école de Malauzat. En effet, les enfants vont travailler sur le conte et la poésie, avec pour objectif de mettre en scène un conte pour le présenter aux parents lors du spectacle de fin d'année.

Ce travail a déjà commencé avec la lecture de contes dans les classes et la venue d'un conteur le jeudi 13 décembre dernier. Il nous a tous plongés dans un univers fantastique peuplé d'êtres magiques plus ou moins cocasses et dans lequel le bien et le mal s'opposent pour mener à une leçon de morale.

L'école est également inscrite à la Semaine de la Poésie qui aura lieu au mois de mars et les enfants vont préparer en classe la venue d'un poète qui leur expliquera en quoi consiste son travail et qui permettra une sensibilisation des enfants à ce type d'écrit.

En parallèle à ce projet, l'école est toujours inscrite à l'USEP, les cycles 3 ont déjà effectué une rencontre athlétisme, les maternelles ont effectué une rencontre gymnastique et se préparent pour le mois de janvier à une rencontre athlétisme, et les cycles 2 devront également participer à une rencontre athlétisme au mois de janvier.
Le cycle natation a également eu lieu ce premier trimestre et les enfants en sont ressortis enchantés et ont fait beaucoup de progrès grâce à la présence de trois maîtres nageurs, deux enseignants et deux à trois parents accompagnateurs.

Une activité chorale, encadrée par l'équipe enseignante, rassemble chaque mercredi matin les élèves du CP au CM2, cela apporte un esprit de travail collectif et de respect d'autrui très important pour le climat de l'école. Une présentation des chants appris a été faite lors du petit spectacle de Noël de l'école qui a eu lieu mardi 18 décembre.

Toutes ces activités prévues tout au long de l'année ne pourraient si bien se dérouler sans un travail d'équipe important au sein de l'école, travail qui rassemble les enfants, les enseignants, les employées communales présentes chaque jour à l'école et les parents dont l'association reprend un nouveau souffle cette année. Toutes ces personnes ont leur importance et leur place dans l'école, pour le bien des enfants.

L'équipe enseignante souhaite donc ses meilleurs vœux aux habitants de Malauzat, en espérant vous rencontrer lors des manifestations organisées pour l'école.

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire

Les membres de l'Association des Parents d'Elèves sont heureux d'adresser leurs meilleurs vœux pour l'année 2008 à tous les habitants de MALAUZAT.

L'Association remercie toutes les personnes, qui par leur action, permettent d'aider et de soutenir l'association et les enseignants dans le but d'offrir une scolarité plus enrichissante à nos enfants (activité, projet d'école).

La fête de Noël a eu lieu le 18 décembre, les enfants et l'école ont reçu de nombreux cadeaux des mains du Père Noël après avoir interprété de nombreux chants.

L'APE organise tout au long de l'année scolaire diverses activités : photo de classe, tombola...

Merci de retenir la date du 21 juin 2008, journée au cours de laquelle se déroulera la « Fête de l'école ».

La commune

La garderie, le centre de loisirs

Le centre de loisirs fonctionne toujours avec autant de succès, différentes activités sont proposées avec des animateurs compétents.
Dix enfants du CP au CM1 le lundi soir autour des échiquiers sous l'œil attentif de Jean-Marc.
Six petits artistes modèlent la terre le mardi avec le savoir faire de Laurent
Le jeudi douze enfants de 6 à 10 ans retrouvent Philippe pour acrobaties et jonglage.

Maîtrise du corps en recherche d'une position stable sur « boule » (ci-contre à gauche) ou sur « pédalgo » et par la construction de « pyramides humaines » (voir photos en page 2 de couverture)

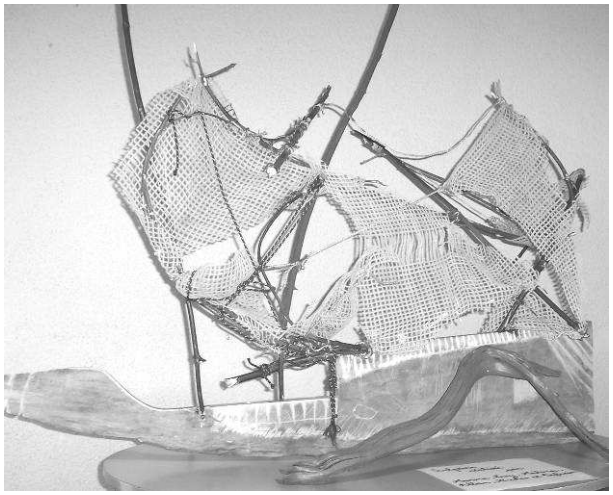

Travail de groupe pour cette réalisation d'une « esquisse de bateau » faite de mâts de sureau, cordages et vieux bois (ci-contre à droite)

Exemples de réalisations en travail individuel à base de béton cellulaire, plâtre, polystyrène, ossature grillagée et chiffons mouillés, peintures diverses, etc. (ci-contre à gauche)

Exemples de réalisations avant cuisson de modelage à base d'argile (ci-contre à droite)

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Les aînés en route pour de nouvelles sensations.

L'équipe du CCAS organisait, en ce premier jour de juillet 2007, une sortie à VULCANIA. 44 personnes se sont retrouvées au départ des deux bourgs pour une visite animée.
Encadrés par leur guide, deux groupes ont effectué une descente au cœur du volcan. Très vite dans l'ambiance, chacun reconnaissait la qualité et le réalisme des installations. Une coulée de lave plus loin et quelques grondements plus tard, une pause méritée au restaurant à permis à tous de reprendre des forces avant la deuxième partie de l'expédition.
Les secousses impressionnantes et les effets spéciaux saisissants n'ont pas eu raison des visiteurs qui en redemandaient. Mais il était déjà temps de regagner notre commune où l'on passe aussi de très bons moments.
De l'avis de tous, cette journée fut agréable et indispensable pour une rencontre inter génération et un rapprochement entre les villages.

Noté au fil des Conseils 2007

Séance du 26 janvier

- Approbation du programme de construction du garage communal par les employés municipaux pour un coût estimé de 66 173 € TTC. Une subvention du Conseil Général a été accordée fin 2006 pour l'achat des fournitures.
- Dans le cadre de l'intercommunalité, approbation du principe de réalisation du gymnase et des voieries nécessaires au futur « Lycée du Bâtiment et des Réseaux » quartier du Couriat à Riom et reconnaissance de l'intérêt communautaire de ce nouvel équipement sportif et de ses voieries par le Conseil.

Séance du 2 mars

- Autorisation d'aménager le prolongement de l'Impasse du Pré de la Cure en travaux de voierie et de réseaux pour viabiliser 3 parcelles. Coût estimé des travaux et fournitures à 17 820 €. Une convention précisant les modalités de financement entre la commune et les 2 propriétaires concernés sera établie.
- Participation demandée par fonds de concours à Riom Communauté pour l'opération d'aménagement de la source et du calvaire aux Moulins Blancs. Coût de l'opération 27 980 € HT dont 9 793 € à la charge de la commune.

Séance du 30 mars

- Vote du budget communal 2007 pour un montant de 1 252 912 € et du budget eau et assainissement.

Séance du 11 mai

- Notification au Conseil de l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur après l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Inondations pour le bassin de l'agglomération Riomoise. Compte-tenu de cet avis, Monsieur le Préfet a demandé à la Direction Départementale de l'Equipement de reprendre le projet.

Séance du 29 juin

- Autorisation donnée au maire d'engager la procédure de passation de marché public pour la mise en conformité de la signalisation routière (horizontale et verticale) sur la commune. Le montant prévisionnel (part communale) estimé par la DDE serait de 16 846 €.
- Vote des subventions aux associations communales et extra communales pour un montant de 3 477 €
- Conformément à la procédure, le Conseil arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Tous les documents du projet seront transmis et notifiés aux services concernés de l'Etat, du Département, de la Région et autres organismes pour avis.

Séance du 31 août

- Approbation de deux contrats formulés par la SEMERAP. L'un pour la gérance et l'entretien du réseau d'eau potable de Saint Genès les Moulins Blancs, pour un montant annuel de 3 540 € HT ; l'autre pour le réseau d'assainissement de la commune pour 3 990 € HT.
- Avis favorable pour le projet de remise en état de la carrière de Châteaugay-Malauzat en fin d'exploitation à la condition que la Société Eurovia s'engage à respecter toutes les mesures de remise en état du site telles qu'elles sont exposées dans son dossier « Vocation future de la carrière » remis en mairie.
- Autorisation d'engager la procédure de déclassement de la voie communale n°35, reliant les communes de Châteaugay et de Malauzat à Blanzat à la condition que la Société Eurovia aménage un chemin provisoire sur la bande des 10 mètres et s'engage à étudier et mettre en œuvre une solution définitive après exploitation.
- Approbation de l'avant projet de rénovation de l'éclairage public « Lotissement Champ des Granges ». Les travaux seront réalisés par le SIEG et financés à hauteur de 40 % par la commune pour un montant de 10 132 €.
- Fixation des tarifs publics du ressort de la commune.

Séance du 5 octobre

- Autorisation donnée au maire d'engager la procédure de passation de marché public et de recourir à un appel d'offres ouvert dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin de la Pisciculture.
- Proposition de l'Entreprise Renon à 9 638 €, retenue pour l'aménagement du trottoir de la rue des Chères au droit de l'AFU du Peyrat.
- Approbation du renouvellement du matériel informatique (5 postes multimédia et 3 imprimantes multifonctions) des classes de l'école primaire de Malauzat pour un montant de 3 568 €.
- L'Entreprise « La Signalisation Centrale » est retenue pour la mise en conformité de la signalisation routière (fourniture et pose de panneaux, réalisation de ralentisseurs, etc.) pour un montant total du marché de 31 151 € TTC.
- Autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier – Smaf d'acquérir à l'amiable, sur la base d'une évaluation de la valeur vénale réalisée par le service des Domaines, les parcelles cadastrées AD 526, AE 28-29-217 et 390. L'acquisition des dites parcelles permettra ultérieurement, entre autres, la réalisation du projet d'aménagement de l'entrée de bourg de Malauzat.

Séance du 14 décembre

- Autorisation donnée pour lancer la réalisation du trottoir côté gauche de la rue de Chères pour un montant de 10 685 €.
- Approbation de l'acquisition par l'intermédiaire de l'EPF - Smaf de la parcelle cadastrée AE 391 cédée par Riom-Communauté. Dans le cadre du PAB cette parcelle permettrait de créer un chemin piétonnier vers le lavoir derrière la mairie, quand celui-ci sera rénové.
- Le maire est autorisé à signer une convention d'adhésion au CNAS pour faire suite à la loi du 1er janvier 2007 qui oblige les collectivités à proposer à leurs employés des prestations sociales. Le CNAS, association loi 1901, organisme paritaire et pluraliste créé en 1967, permet au maire moyennant une cotisation annuelle de 0,74 % de la masse salariale des agents de la commune, d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence de ceux-ci.
- Le maire est autorisé à signer le marché avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du 11 décembre pour le projet du Chemin de la Pisciculture. Entreprise SCREG pour les travaux de VRD et la SEMERAP pour la distribution d'eau potable. Montant total du marché 308 136 € TTC (deux tranches, une ferme, l'autre conditionnelle).

Informations en bref

Echéances électorales

Elections des conseillers municipaux de Malauzat et du conseiller général du canton de Riom-Ouest.
Les électeurs sont convoqués le dimanche 9 mars 2008. Les élections auront lieu sur la base des listes électorales arrêtées au 29 février 2008. Le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à dix-huit heures. S'il doit y être procédé, le second tour de scrutin aura lieu selon les mêmes modalités le dimanche 16 mars 2008.

La démocratie gagnante !

A noter que la commune de Malauzat a enregistré l'un des plus faibles taux d'abstention du département lors des dernières élections présidentielles.

	Malauzat	Puy de Dôme
1er	5,94%	12,97%
2ème	7,15%	13,27%

Communiqué de la SPA

Chaque jour, la SPA reçoit de nombreux courriers et appels téléphoniques pour signaler des animaux maltraités ou vivant dans de mauvaises conditions.
N'ayant pas la possibilité de rémunérer des inspecteurs sur tout le territoire français, les enquêtes sont confiées à des délégués enquêteurs bénévoles. Malheureusement, ceux-ci sont en nombre insuffisant. Si les mauvais traitements envers les animaux vous révoltent, alors rejoignez les délégués enquêteurs bénévoles SPA ! Pour tous renseignements complémentaires, écrivez à la :
SPA/Service délégués, 39 bd Berthier, 75847 PARIS CEDEX 17

Avis d'enquête publique

Une enquête publique est ouverte du 29 janvier au 28 février 2008 inclus, sur le territoire de la commune à l'égard de la demande présentée par la SARL THOR ROGER en vue d'exploiter une unité de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage qui relève des dispositions du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.
Monsieur Charles-Henri DUBUY désigné en qualité de commissaire-enquêteur, recevra les observations des tiers, en mairie de MALAUZAT les :

- mardi 29 janvier 2008, de 9 h à 12 h
- mercredi 6 février 2008, de 14 h à 17 h
- jeudi 14 février 2008, de 9 h à 12 h
- mardi 19 février 2008, de 9 h à 12 h
- jeudi 28 février 2008, de 9 h à 12 h

Un exemplaire du dossier sera déposé en mairie et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.
Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture et en mairie du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Planter un arbre c'est branché

Dans le cadre de la 4ème « Journée de l'arbre » organisée par le Conseil général du Puy de Dôme avec le concours du Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne, les enfants scolarisés du primaire de la commune étaient invités mercredi 19 décembre 2007, au terrain communal de Saint Genès l'Enfant, pour y planter un arbre. Aidés de la Conseillère générale du canton de Riom-Ouest et de Monsieur le maire et sous le regard bienveillant de parents d'élèves, conseillers et employés municipaux, ils ont planté un pommier de variété locale et ancienne, « l'armoise ». Par ce geste, ils ont participé à la préservation de notre patrimoine fruitier. A l'issue de cette sympathique manifestation un goûter et des boissons chaudes furent servis aux enfants.

Rugby 2007, l'école transforme l'essai

Dans le cadre de l'USEP, les élèves de CE2-CM1-CM2 participaient le 2 mai 2007 à la phase régionale « Scolarugby » à Issoire. A l'issue finale de ce tournoi sportif inter-écoles et d'un autre volet, plus culturel, ils ont terminé premiers de cette compétition. Ainsi en récompense ils ont assisté, avec leurs camarades de Lempdes à la rencontre du match de coupe du monde Etats-Unis-Samoa, au stade Geoffroy-Guichard à Saint-Etienne le 26 septembre. Bravo, les jeunes !

Tarifs publics fixés par la commune

Cantine et garderie scolaire (depuis le 1er septembre 2007) :

Repas fixe	4,10 €	Repas occasionnel	5,00 €	Repas adulte	5,20 €		
Garderie fixe	1,73 €	Garderie occasionnelle	2,26 €	Mercredi fixe	4,37 €	Mercredi occasionnel	4,72 €

Application du principe des tarifs dégressifs, à la restauration scolaire comme à la garderie scolaire, calés sur une grille de quotients familiaux permettant de moduler la participation des familles en fonction de leurs ressources. Les revenus pris en compte sont ceux de 2006.

Prix du mètre cube d'eau et montant location compteur pour Saint-Genès l'Enfant / Les Moulins Blancs

0,55 € du m^3 d'eau et 9,47 € par an et par compteur pour la période du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008

Participation pour raccordement à l'égout (PRE) : 421 € à compter du 1er septembre 2007

Concerne les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auxquels ces immeubles doivent être raccordés. Taxe exigible un an après le dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.

Concessions du cimetière (depuis le 1er septembre 2007)

Prix du terrain pour chaque classe de concession		
Concessions perpétuelles	2,50 m² (soit 3 places)	292 €
	5,00 m² (soit 6 places)	490 €
Concessions trentenaires	2,50 m² (soit 3 places)	172 €

Location des salles polyvalentes

	Grandes salles	Salle des associations
Du samedi 9 h au dimanche 18 h	144 €	
A l'heure	10 €	

Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser au secrétariat de mairie.

Aucune réservation de salle par téléphone n'est acceptée.

Etat civil 2007

Avis de Naissance (hors de la commune)

- Leelou Emma PAPPALARDO née le 26/01/2007 à Beaumont
- Enzo CAUMEL né le 02/04/2007 à Beaumont
- Alexis Daniel Robert LAPIERRE né le 14/06/2007 à Beaumont
- Mike DETTINGER né le 30/06/2007 à Clermont-Ferrand
- Matis Hugo Clément ISLASSE né le 10/07/2007 à Beaumont
- Lilly DEMONT née le 23/07/2007 à Beaumont
- Elysa PEYROU née le 11/08/2007 à Beaumont
- Lucie Nadine Bernadette Marguerite FANTON née le 14/09/2007 à Clermont-Ferrand
- Leelou Nourjahane LAVAUD née le 05/10/2007 à Beaumont
- Armand PAPARIC né le 07/11/2007 à Beaumont
- Morgan THOMAS né le 14/11/2007 à Beaumont
- Leslie MAY née le 21/11/2007 à Clermont-Ferrand

Actes de Mariage

- Mademoiselle Elodie BOUYGE et Monsieur Laurent Thierry DEAT le 30/06/2007
- Mademoiselle Amandine SENNERET et Monsieur Cédric Nicolas MORAIS le 21/07/2007
- Mademoiselle Stéphanie AGUERA et Monsieur David CHAMPEL le 04/08/2007
- Mademoiselle Caroline Amélie THIOUX et Monsieur Jean-Christophe AYRAL le 11/08/2007
- Mademoiselle Sandrine Marie NICO et Monsieur Pascal Jean Didier PAGESSE le 08/09/2007

Transcription d'avis de Décès

- Léa Noémie Camille ZABSKI décédée à Clermont-Ferrand le 04/01/07

L'Intercommunalité

Bâtir un projet communautaire

Reproduction in extenso de l'édito de Pascal Faucheux, Président de Riom-Communauté, paru dans le journal N°11 de Riom-Communauté en novembre 2007.

« Voici plus d'un an que notre communauté s'est lancée dans une réflexion globale sur le devenir de notre territoire, réflexion accompagnée par le cabinet KPMG.
La démarche engagée vise à préciser les domaines dans lesquels une intervention intercommunale est pertinente en raison de son échelle d'intervention et ceux où les communes restent adaptées, notamment en raison de leur proximité.
Les orientations pour l'action communautaire seront retenues pour la période 2008-2012 et nous devrons nous assurer de leur faisabilité financière.
Titulaires et suppléants du conseil communautaires se sont d'abord exprimés sur les points faibles et les points forts de l'action communautaire des 7 premières années et ont identifié les axes politiques sur lesquels Riom-Communauté pourrait se positionner. Les relations financières entre communes et communauté ont également été l'objet de réunions de formation et d'échanges.
En résumé, le travail engagé a permis de définir les grandes orientations communautaires suivantes :

- *Riom Communauté doit être un acteur majeur du Grand Clermont*
- *Riom Communauté doit porter son propre projet de développement intercommunal*
- *Riom Communauté doit répondre aux besoins des communes et des habitants*

Pour cela le travail dans les domaines de compétence actuels (économie, tourisme, aménagement de l'espace, habitat, équipements culturels et sportifs) doit être poursuivi. Tous les projets doivent s'inscrire dans un souci de développement durable et d'une meilleure accessibilité aux personnes handicapées.
Par ailleurs de nouveaux champs d'actions doivent s'ouvrir :

- *la prise de compétence en matière de logements d'urgence et temporaires*
- *la prise de compétence de manière progressive en matière de petite enfance (la prise de compétence en direction de la jeunesse (12-18 ans) est envisagée mais dépendra de l'évolution des possibilités financières)*
- *la mise à l'étude d'une prise des compétences en matière d'enseignement artistique*

Ce projet communautaire est en cours de présentation plus détaillée auprès de l'ensemble des élus municipaux du territoire, avec en parallèle une prospective financière. [NDLR : pour les élus de Malauzat, cette présentation a eu lieu le 11 décembre 2007 à Marsat]
Il permettra au futur conseil communautaire reconstitué après les élections municipales de mars 2008 d'avoir les outils nécessaires pour améliorer l'attractivité de notre territoire dans la démarche engagée par notre pays du grand Clermont. »

Les trois grands moyens de Riom-Communauté pour répondre aux grandes orientations communautaires :

- Confirmer l'inscription de Riom-Communauté dans les démarches supra-communautaire
- Développer les vecteurs du rayonnement de Riom-Communauté
- Renforcer une offre économique et sociale attractive et solidaire

PROJETS 2008 - 2012			
La transcription des moyens dans les compétences :			
Economie, tourisme	**Aménagement de l'espace**	**Habitat**	**Eq^{ts} culturels & sportifs**
- Nouvelles zones d'activités (Charmes, Layat, St Bonnet Sud, Riom Est) - Etudes d'une grande zone économique embranchée à Ménétrol - Réflexion nouvelle zone artisanale - Fin de réhabilitation de l'ancienne manufacture des tabacs - 2ème et 3ème tranches de requalification d'Espace Mozac - Modernisation Halle de Riom - Point multi services de la Moutade - Renforcement d'action de développement touristique en lien avec les partenaires - Résidence de tourisme classée à Malauzat	- Adaptations réseau de transport urbain et pôle d'échanges intermodal avec le lycée du bâtiment - Poursuite du fonds de concours aux communes (petit patrimoine,…) - Chemins de randonnée (coulée verte de l'Ambène, puis de la Morge) - Gestion, valorisation de l'Espace naturel sensible (Mirabel, Champ Griaud, Bourassol) - Création des accès du Lycée du bâtiment - Améliorer les conditions d'utilisation et de développement du SIG (Système d'Informations Géographique) - Poursuivre la démarche de réflexion d'une ZPH (Zone Pilotée d'Habitat) au Cerey en fonction du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation)	- 2ème PLH (Programme Local de l'Habitat) - 2ème OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Poursuite de la programmation et nouvelles modalités de participation aux opérations de logements sociaux portés par les bailleurs sociaux - Poursuite et créations d'habitats adaptés et terrains familiaux pour les gens du voyage (Marsat, Mozac, Malauzat entre autres) - Poursuite de la lutte contre l'habitat indigne -Hébergements d'urgence et temporaires	- Médiathèque tête de réseau et amélioration du réseau de lecture publique - Création du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) - Extension du musée Mandet - Finalisation du projet « réserves des musées » - Définition du projet muséal - Développement de la médiation culturelle - Centre de tennis couvert - Réflexion sur la modernisation de la piscine - Gymnase du lycée du bâtiment (à parité avec le Conseil Régional)

Collecte des déchets ménagers

Collecte sélective, quelles évolutions ?

Le S.B.A. (Syndicat du Bois de l'Aumône) poursuit, avec la plus grande rigueur, sa politique de maîtrise des coûts. Dans ce contexte, il convient de diminuer les volumes des déchets non recyclables et de favoriser la valorisation des autres.

En conséquence **le S.B.A. souhaite généraliser le geste du tri à chaque foyer**. Une démarche d'amélioration des prestations aux usagers est menée par la mise en œuvre de la collecte sélective de proximité. Un bac à couvercle jaune a été livré aux habitants de la commune. Il va limiter les déplacements aux points d'apport volontaire (points propres) réservés désormais au dépôt du verre.

Les habitants de la commune de Malauzat trieront à domicile à compter du jeudi 24 janvier.

Sur les 129 communes adhérentes au S.B.A., les 151 000 habitants pourront donc trier à la maison début 2008.

Le tri à domicile, c'est parti... Utilisez votre bac à couvercle jaune.

Il convient d'y déposer **en vrac** les emballages recyclables *(papiers, cartons, briques alimentaires, boîtes et bouteilles métalliques, bouteilles en plastique)*. Un **guide pratique du tri à domicile** a été adressé à chaque foyer, lors de la livraison du bac. Il fait le point sur les habitudes à conserver... ou à adopter pour bien trier.

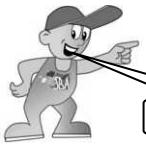

Important !

A compter du 21 janvier, la collecte des ordures ménagères sera assurée comme d'habitude une fois par semaine le *lundi*

et la collecte des déchets recyclables sera assurée une fois tous les quinze jours le *jeudi*.

Un calendrier de collecte précis est transmis dans la boîte à lettres de chaque usager.

Afin d'éviter la multiplication des arrêts des équipes, de sécuriser les agents lors de la collecte et de gagner du temps, les foyers équipés en bac individuel sont invités à **respecter les points de présentation des bacs** indiqués par le S.B.A., faute de quoi, ils pourront ne pas être collectés.
Par ailleurs, il est demandé de sortir les bacs la veille au soir. Votre responsabilité pourrait être engagée en dehors des jours de collecte, c'est pourquoi il est important de rentrer vos bacs le plus tôt possible.

Dates à retenir !

Dates des premières collectes sélectives sur la commune de Malauzat :

Jeudi 24 janvier 2008, Jeudi 07 février 2008, Jeudi 21 février 2008, et ainsi de suite.

La qualité du tri, un véritable enjeu !

La réglementation évolue : elle est de plus en plus respectueuse de l'environnement. Le S.B.A. est contraint de fournir à ses partenaires des emballages triés selon des critères rigoureux. Il arrive que ces derniers refusent de prendre en charge le contenu des bennes s'il n'est pas conforme ! De même, les centres d'enfouissement technique n'acceptent plus d'enfouir des déchets recyclables et les camions du S.B.A. peuvent être refoulés à l'entrée.
Des surcoûts de traitement sont alors engagés et ils sont supportés par tous ! Dans l'intérêt général, des vérifications seront effectuées tant sur le contenu des bacs à couvercle jaune que sur le contenu des bacs à ordures ménagères. En cas d'erreur de tri manifeste, des refus de collecte seront opérés. Les usagers concernés seront contactés dans les meilleurs délais par les éco-ambassadeurs qui leur expliqueront les bons gestes de tri à acquérir.

Trier, c'est faire un geste pour l'environnement, geste citoyen par excellence !

Saviez-vous que plus de 40 % des déchets ménagers peuvent être ainsi réorientés et recyclés ? Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles en économisant les matières premières : il y va de l'avenir de nos enfants !

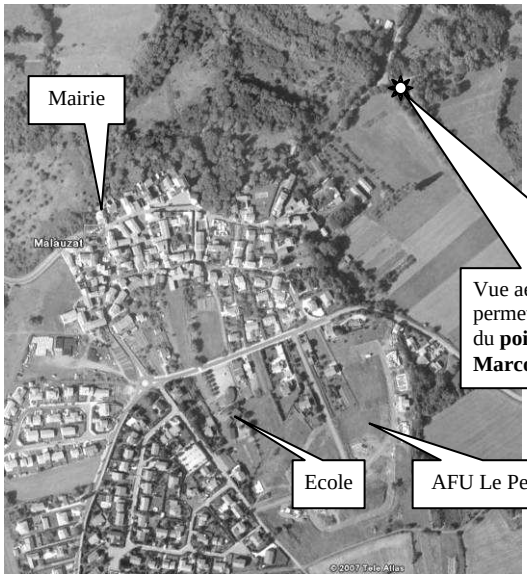

Vue aérienne du bourg de Malauzat, permettant de localiser l'emplacement du **point propre « Chemin de Marcoin » pour le dépôt du verre**.

Contact S.B.A. : N° vert : 0 800 83 181, courriel : sba.contact@wanadoo.fr ou www.sba63.fr
Adresse : Syndicat du Bois de l'Aumône
Chemin des Madeleines
63430 Pont-du-Château
Tél. 04 73 83 38 00 Fax 04 73 83 38 09

SBA
Ensemble au service de l'environnement
COLLECTE DES DÉCHETS

Mieux vivre ensemble

Les bruits de voisinage

Le bruit de voisinage est un bruit émis d'un domicile ou d'un lieu public ou privé ou d'activité, par une personne, un animal ou une chose, et perçu d'un autre domicile. **C'est un bruit proche, bien souvent identifiable ; il est malheureusement parfois la cause de conflits ou pour le moins de protestations ou plaintes en mairie.**

Les nuisances sonores prennent une part de plus en plus importante dans les préoccupations des ménages. Le bruit arrive en première position dans les causes d'insatisfaction devant l'insécurité et la pollution. Il constitue une atteinte à la qualité de vie. Le bruit provoque la perturbation du sommeil, le stress, la nervosité, un état dépressif, et des troubles cardio-vasculaires. A cela s'ajoutent des phénomènes psychologiques qui augmentent le sentiment de gêne. L'organisme ne s'habitue jamais au bruit. Un bruit même coutumier est toujours nocif pour la santé.

Pour lutter contre les bruits de voisinage, le législateur a renforcé la compétence du Maire, depuis la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

Le Conseil municipal a jugé bon de rappeler ici l'arrêté de la préfecture du Puy de Dôme du 16 avril 1991, modifié le 26 juillet 1994, dans lequel il est écrit en substance :

Article 2 *– Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :*

- *des publicités par cris ou par chants ;*
- *de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces dispositifs ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;*
- *de l'emploi d'appareils d'amplification, y compris à bord de véhicules automobiles ;*
- *des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;*
- *de l'utilisation des pétards ou pièces d'artifices.*

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par le Maire lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances.

Les fêtes suivantes font, en outre, l'objet d'une dérogation permanente : jour de l'an, fête nationale du 14 juillet, fête de la musique.

Article 3 *– Toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre vingt heures et sept heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.*

En dehors de ce cas d'intervention urgente, des dérogations exceptionnelles et de durée limitée pourront être accordées par le Maire s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des jours et heures autorisés à l'alinéa précédent.

Les personnes ne pouvant, sans mettre en péril la bonne marche de leur entreprise, arrêter entre vingt heures et sept heures les installations susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, devront prendre toute mesure technique efficace afin de préserver la tranquillité du voisinage. Cet alinéa concerne en particulier les installations de climatisation, de ventilation, de production de froid, de compression, etc.

Article 4 *– Toute personne ou association de personnes exerçant sur un domaine public ou privé des activités de loisirs susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore devra prendre toute précaution afin que ces activités ne troublent pas la tranquillité du voisinage. Ces activités ne pourront qu'être exceptionnelles et limitées dans le temps.*

Article 5 *– Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :*

- *les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures ;*
- *les samedis de 9 heures à 19 heures ;*
- *les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.*

Article 6 *– Les propriétaires et possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.*

Article 7 *– Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.*

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Mieux vivre ensemble

Les bruits de voisinage - suite

***Article 8** – Dans le cadre des dispositions du présent arrêté, le Maire est compétent pour réprimer les atteintes à la tranquillité publique et notamment les bruits de voisinage.*

Informations complémentaires qu'il paraît bon de rappeler à propos de :
Article 2 ; - Concernent les cyclomoteurs, selon l'article R200 du code de la route.

- Ceux-ci ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains.
- L'échappement libre est interdit ainsi que toute opération visant à supprimer ou réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux.
- Il est interdit d'utiliser le moteur à des régimes excessifs dans les agglomérations.

Article 6 ; - Concernent les propriétaires et possesseurs d'animaux.

Les termes « toutes mesures » s'entendent de jour comme de nuit et il est recommandé en particulier de ne pas laisser un chien dans un enclos ou à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.

La divagation des chiens

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens, le maire de la commune a pris un arrêté le 21 avril 2004, qui stipule :

- Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et espaces publics, à l'intérieur de l'agglomération.
- Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.
- Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Indépendamment de cet arrêté, il n'est certainement pas inutile de rappeler ici, que lorsque vous promenez votre animal de compagnie celui-ci ne doit pas souiller les trottoirs et espaces publics et le cas échéant, ses déjections doivent être ramassées, par respect des autres personnes qui fréquentent les lieux.

Feux de plein air et écobuage

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par un arrêté préfectoral. Celui-ci précise que :

☛ **peuvent être brûlés**

les déchets végétaux constitués de bois provenant des débroussaillages, de la taille de haies, arbres et de verdure.
Cette autorisation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchèterie est à privilégier.

Le brûlage des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles **est interdit**, même dans un incinérateur.

☛ **à une distance de plus de**

- 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements,
- 25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- 10 mètres des lignes électriques ou téléphoniques aériennes

Les feux restent toutefois autorisés, pour les propriétaires des terrains (ou leurs ayants droit) à l'intérieur des bois et forêts et jusqu'à une distance de 200 mètres de ceux-ci, en dehors des périodes du 1er février au 30 avril et du 1er juillet au 30 septembre (sauf dérogations spécifiques).

☛ **sous certaines conditions**

- Aucun feu ne peut être allumé si la vitesse du vent est supérieure à 40 km/h
- Le feu doit rester sous surveillance permanente, avec à disposition immédiate des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment
- Une bande de 5 mètres de largeur doit être nettoyée autour de la surface ou du tas à brûler.

Elagage en bordure des voies publiques

Votre haie ou vos arbres dépassent sur la rue, vous devez les élaguer de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage, des piétons, des camions de ramassage du SBA, la circulation routière et la visibilité des panneaux de signalisation. En outre, les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens des réseaux électrique et téléphonique.

Le mot des Associations

Association des Moulins

Pour l'association, l'année 2007 a été marquée par différentes activités.

Nous avions adopté le principe de nous réunir chaque deuxième samedi du mois : ce calendrier a été quasiment tenu, par contre l'idée d'une balade chaque premier dimanche matin du mois n'a pas rencontré beaucoup d'adeptes.

Après-midi « confection de bouquets »

Au final, pour 2007 nous pouvons compter :
- En mai, une journée au parc d'attractions du PAL
- En septembre, la visite de l'usine Altadis et le spectacle de l'humoriste Shraz à la salle de l'Arlequin à Mozac
- En octobre, une soirée « lectures » avec une comédienne et un après-midi « confection de bouquets » avec une fleuriste
- En novembre, la soirée « soupes d'automne » a eu le succès habituel.

Soirée « lectures »

Pour 2008 nous prévoyons l'assemblée générale pour le 12 janvier, nous fixerons alors notre calendrier.

Cependant nous pouvons déjà avancer quelques projets : une soirée « disco » au casino de Royat ; une soirée « danses et musiques traditionnelles et du moyen âge » prévue pour le samedi 22 mars 2008 à la salle polyvalente de Saint Genès.

Journée au parc d'attractions du PAL

L'association s'est étoffée de quelques nouveaux adhérents et nous espérons avoir le plaisir d'en accueillir encore.
Bonne année à tous.

Myriam Cavarot 04 73 38 45 13
Martine Balijeac 04 73 64 07 38
Annie Roblin 04 73 38 76 48

Le mot des Associations

L'E.S.V. Malauzat

L'E.S.V. MALAUZAT a attaqué une nouvelle saison et remercie la municipalité pour tous les efforts qu'elle fournit, et apprécie les travaux réalisés sur le terrain. Nous avons pu attaquer la saison sur une bonne pelouse.

L'équipe première après un départ difficile a redressé la barre et a réalisé une bonne fin de saison 2006-2007 en atteignant son objectif : « le maintien en promotion de district ».

Le début de saison 2007-2008 est quant à lui encore plus difficile avec la perte de certains joueurs et surtout le nombre de blessés très important, l'équipe a du mal à enchaîner les bons résultats. Malgré cela, l'ambiance reste au beau fixe et c'est le but recherché. Tout va bien !!

L'équipe réserve quant à elle, évolue en 3ème Division de District et a raté de peu la remontée en 2ème division. Cette année elle tourne avec un effectif réduit et a réussi une bonne première moitié de championnat.

Cette année, pour ne pas perdre nos jeunes, l'entente s'est agrandie au niveau des plus âgés où Volvic et Enval nous ont rejoint. Ce sont plus de 70 enfants qui portent fièrement les couleurs des 5 communes, qui sont : l'A.L. CHATEAUGAY - l'E.S.V. MALAUZAT - le F.C. SAYAT-ARGNAT - VOLVIC - ENVAL. Une entente qui fonctionne très bien vu les résultats obtenus.

Cette année le club compte une équipe de vétérans qui débute et qui enchaîne de bons résultats.

Nous remercions tous nos sponsors sans qui nous ne pourrions pas boucler le budget d'une saison.

Les effectifs de l'E.S.V.M :

Dirigeants	11
Seniors	35
Jeunes	16
Vétérans	20

Nous recherchons des joueurs qui seront les bienvenus pour renforcer nos effectifs et revoir nos ambitions afin de faire évoluer le club dans le bon sens tant au niveau football que de l'ambiance.

Contacts :
M. MALLET Thierry : 04 73 28 05 92
M. FAYET Christophe : 04 73 87 95 00

Rue du Musicien
http://thierry.mallet.neuf.fr/esvmalauzat

Le mot des Associations

Dynamic Malauzat

GYM à MALAUZAT

Cette année encore la « DYNAMIC MALAUZAT » a repris ses activités depuis le 12 septembre 2007.

C'est avec plaisir que vous pouvez venir nous rejoindre tous les lundis de 19 h 15 à 20 h 15 et tous les mercredis de 19 h à 20 h à la salle polyvalente de Malauzat.

Laurence et moi-même nous serions contentes de vous aider à entretenir votre forme dans la bonne ambiance du groupe. La séance du lundi consiste à un cours sur DVD beaucoup plus physique.

N'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre même en cours d'année.

Pour plus de renseignements vous pouvez me joindre au 04-73-87-20-08 après 19 h.

La DYNAMIC MALAUZAT vous souhaite à tous une Bonne et Heureuse Année 2008. La Présidente

Le petit mot des chasseurs

Nous voici de nouveau arrivé à la fin d'une saison. Cette année encore, les tableaux ne sont pas à la hauteur de nos efforts de repeuplement et de lâchers. Seule la chasse aux chevreuils nous permet d'atteindre le quota autorisé.

Notre petite maison de la chasse a une fois de plus été visitée par des cambrioleurs mais aussi par des artistes décorateurs qui nous ont embelli la façade. Entre nous, sans les encourager dans ce genre de pratique totalement illégale et dans ce cas très précis, les uns valent mieux que les autres.

Tous les chasseurs vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2008 et vous donnent rendez-vous pour le traditionnel ball-trap dans le courant de l'été.

Pétanque de Malauzat

Le Président et l'ensemble des adhérents présentent leurs meilleurs vœux à tous les habitants de la commune pour cette année 2008.

ACTIVITES 2007

- La Société maintient le nombre de licenciés au niveau 2006.
- Le concours officiel qui s'est déroulé sous un soleil extrêmement généreux a bénéficié de la participation de 40 doublettes.
- Le voyage dans la région Poitou nous a permis de découvrir la Venise Verte avec sa faune et sa flore, au rythme de la pagaie…
- La fréquentation des rendez-vous du vendredi après midi s'est singulièrement renforcée, nous attendons d'autres fervents.

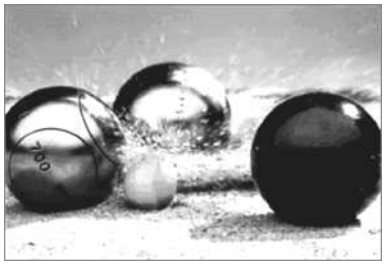

CALENDRIER 2008

- **Samedi 9 Février** = Concours de belote suivi d'une «réunion gustative ».
- **Samedi 1er Mars** = Remise des licences 2008
- **Samedi 26 Avril** = Concours Inter Sociétaires
- **Samedi 24 et Dimanche 25 Mai** = Voyage dans le Périgord
- **Samedi 31 Mai** = Concours officiel
- **Septembre** = Concours Inter Sociétaires avec CROUZOL (Date à définir)

Si des personnes sont intéressées par le Championnat de France de Pétanque qui aura lieu fin juin à CLERMONT-FD vous pouvez contacter Jeanine PEROL au 04.73.79.20.38.

Le mot des Associations

Les Compagnons de Marcoin

Le but de notre association (association loi 1901) est la mise en œuvre bénévole de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel de la commune de Malauzat.

Actions réalisées au cours de l'année 2007

- Hiver 2006/2007 - Nous avons continué le débroussaillage de la voie communale n°26 dite de Bessat. Ce chemin, bordé de piquets en pierre de Volvic, démarre en haut de la Chabanne et rejoint Marsat au lieu dit Bessat. Ce chemin est dorénavant praticable pour les randonneurs. Nous avons aussi effectué des travaux d'entretien de la voie communale n°28, dite chemin des Seigneurs, rouverte les années précédentes.

- Samedi 24 mars - Nous avons aleviné tout au long des nombreux ruisseaux qui parcourent Malauzat, Saint-Genès l'Enfant et les Moulins Blancs. Ainsi, plus de 3 600 alevins de truites autochtones de souche fario attribués par le Conseil Général, ont pu découvrir leur environnement naturel pour le grand plaisir de tous.

Alevinage à Saint-Genès l'Enfant

- Samedi 29 septembre - Pour la cinquième année consécutive, nous avons participé à l'opération « Nettoyons la nature » initiée par les magasins LECLERC. Les membres de l'association ont procédé au ramassage des détritus éparpillés dans les fourrés au lieu-dit « Les Brégéroux », puis aux abords du point propre et enfin dans le périmètre du réservoir d'eau du Puy de Marcoin. Ces déchets ont été transportés à la déchetterie où le verre et le métal ont été triés des encombrants. A noter que plus d'une centaine de bombes de peinture ont été trouvées sur le toit du réservoir de Marcoin.

Nettoyons la nature !

- Dimanche 28 octobre - Randonnée de la Saint-Simon, avec au menu saucisson à l'alambic.
- Samedi 9 décembre - Les Compagnons de Marcoin ont renouvelé le repas dédié au Téléthon. Les 103 repas servis à la salle polyvalente nous ont permis de réunir **1 205 €** au profit de l'AFM TELETHON.

Calendrier des actions programmées pour 2008

- Hiver 2007/2008 - Entretien de la voie communale n°26 dite de Bessat.
- Mars - Alevinage des ruisseaux de la commune.
- Septembre - Opération « Nettoyons la Nature ».

Si vous êtes sensibles à l'environnement, si vous souhaitez nous rejoindre en tant que membre actif ou bienfaiteur, n'hésitez pas à nous contacter.

Contacts : Bernard COLLIN 04-73-87-28-18 ; Gilles PASCAL 04-73-79-20-00 ; Ghislain BROQUET 04-73-78-01-41

Très bonne et heureuse Année à tous

Réalisations des enfants de l'atelier d'arts plastiques du centre de loisirs

Cérémonie du 11 novembre 2007

Cérémonie du 8 mai 2007

2007 en images

Scolarugby 2007

Le CCAS et les seniors à Vulcania

Renseignements-Numéros utiles

Ouverture du secrétariat de mairie au public

lundi
Saint Genès l'Enfant de 17 h à 18 h

mardi
Malauzat de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

mercredi
Malauzat de 14 h à 17 h

jeudi
Malauzat de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
Saint Genès l'Enfant de 17 h à 18 h

vendredi
Malauzat de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Permanence des élus

Le maire, sur rendez-vous,
- Malauzat, tous les vendredis de 15 h à 19 h
- Saint Genès l'Enfant le premier samedi du mois de 8 h à 10 h
- Malauzat le troisième samedi du mois de 8 h à 10 h

Le premier adjoint, sur rendez-vous,
- Malauzat, tous les mercredis de 16 h à 17 h

C.C.A.S. : prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie

Permanence des autres adjoints et conseillers sur rendez-vous

Mairie de Malauzat
1 rue de la Mairie
63200 MALAUZAT
Tél. 04 73 79 20 06
Tél. 08 75 88 26 39 (tarif non sur-taxé)
Fax 04 73 87 91 94
Courriel : mairie.malauzat@orange.fr

Cantine-Garderie
Centre de Loisirs
Tél. 06 83 57 60 60

Ecole primaire de Malauzat
Tél. 04 73 87 60 80
Tél. 04 73 78 07 23
Tél. 08 75 88 28 77 (tarif non sur-taxé)
Courriel : ecole.malauzat@orange.fr

Numéros d'urgence - Renseignements utiles

SAMU : composer le 15
Pompiers : composer le 18
Gendarmerie nationale : composer le 17
Gendarmerie de Volvic, route de Marsat : 04 73 33 50 07

EDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 333 063
GDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 433 063
Service des Eaux-SEMERAP : service 24 h / 24 h et 7 j / 7 au 04 73 34 94 94
Assainissement :
- Malauzat, contacter la SEMERAP, tél. 04 73 34 94 94
- Saint Genès l'Enfant, contacter la SEMERAP, tél. 04 73 34 94 94
- Les Moulins Blancs + chemin de la Ronzière, contacter la SAUR, tél. 04 73 36 96 05

Trésorerie de Volvic : rue des Ecoles, 63530 VOLVIC, tél. 04 73 33 51 59
Ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30
Hôtel des Impôts : 49-51, rue de Toulon 63200 RIOM, tél. 04 73 64 49 00
Accueil tous les jours, sauf samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30
Sous-préfecture : rue Gilbert Romme, 63201 RIOM Cedex
Ouverte du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 15 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 13 h
Assistants sociaux : Centre Circonscription Action Médico-sociale, 10 rue Antoine Arnaud, 63200 RIOM
Les permanences des assistants sont assurées :
- sur rendez-vous tous les jours au Centre de Circonscription, tél. 04 73 64 53 72, 04 73 64 53 75, 04 73 64 53 76
- ou à Mozac, Place Saint Paul, le 2ème et 4ème jeudi de 9 h à 12 h sans rendez-vous

Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile : 21 ter, rue Jeanne d'Arc 63200 RIOM , tél. 04 73 38 42 64
Courriel : siad.riom@orange.fr
Tous les jours, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30

Déchèterie de Volvic
Chemin des Prades – Section Champloup
Ouverte du mardi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 45
sauf période hivernale (1er novembre au 30 avril) jusqu'à 16 h 45

RIOM COMMUNAUTÉ

Riom-Communauté
Siège administratif
15 avenue Archon-Despérouses
BP 80045 - 63201 Riom cedex
Tél. 04 73 67 11 00
Fax 04 73 67 11 01
Courriel : contact@riom-communaute.fr